

Association des propriétaires des Villas de l'Anse

TRAVAUX DE TRANSFORMATION, DE RÉNOVATION, D'AGRANDISSEMENT, DE CONSTRUCTION, DE RECONSTRUCTION OU D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'ENVERGURE

Grille d'analyse

Votre prénom : *

Votre nom : *

Adresse de votre villa : *

Téléphone : *

(888) 555-1212

Veillez inscrire votre adresse courriel : * 

Section travaux

Veillez donner une description détaillée des travaux à effectuer : * 

Veillez choisir la nature de votre projet : *

Date prévue DÉBUT des travaux : *

JJ-MM-AAA/



Date prévue FIN des travaux : *

JJ-MM-AAA/



Selon la nature de votre projet, voici les documents à présenter, complets et conformes :

- 1- Demande d'autorisation, précisant le calendrier de réalisation des travaux, l'intention de se raccorder ou non au réseau d'eau potable et tout autre particularité.
- 2- Plan de localisation du terrain, indiquant les courbes de niveau et l'implantation de la construction projetée à une échelle minimale de 1:200 (1/16 de pouce par pied).
- 3- Plans du projet de construction, montrant les travaux à exécuter à une échelle minimale de 1:100 (1/8 de pouce par pied) : plans, élévations, coupes, etc.
- 4- Description de l'enveloppe extérieure et un échantillon de chaque type de parement proposé, montrant texture et couleurs.
- 5- Dépôt de bonne foi de 5 000 \$ pour une nouvelle villa ou une reconstruction ou de 3 000 \$ pour une rénovation.
- 6-Grille d'analyse complétée et signée
- 7-Tout autre document que vous jugez utile

Normes

Pour une nouvelle construction, une reconstruction ou un agrandissement

1- La superficie minimale de la villa excluant le sous-sol et le garage, mais incluant le rez-de-jardin est de 1600 pi² (148,6 m²).

1- Veuillez préciser :

2- À l'exclusion du garage, l'implantation minimale au sol pour la villa, est de 800 pi² (74,3 m²) et l'implantation maximale de 3 500 pi² (278,7 m²).

2- Veuillez préciser :

3- La hauteur minimale depuis le sommet jusqu'au niveau moyen du sol est de 30 pi (9 m) et maximale de 33 pi (10 m).

3- Veuillez préciser :

4- Le degré d'inclinaison des toits à pentes multiples est d'un minimum de 7/12 et d'un maximum de 17/12.

4- Veuillez préciser :

5- Les avant-toits et soffites sont d'un maximum de 24 po (61 cm).

5- Veuillez préciser :

Pour toute demande

6- Le parement des murs extérieurs est fait de planche de bois, de fibre de bois ou de fibrociment imitant le bois, de 6 à 8 pouces (de 15 à 20 cm) de largeur et sont installés à la verticale ou à l'horizontale et teintes de couleur opaque. Tout autre parement est interdit.

6- Veuillez préciser :

7- Toutefois, la pierre naturelle est permise de façon limitée. Elle recouvre une partie de la fondation ou d'un mur extérieur jusqu'à une hauteur maximale de 30 pouces (76 cm) du sol.

7- Veuillez préciser :

8- Les couleurs autorisées sont les bleus, les verts, les beiges, les gris faisant partie de la palette des couleurs naturelles et permettant une intégration harmonieuse à l'environnement du Domaine. La couleur choisie doit être soumise pour approbation en même temps que les plans.

8- Veuillez préciser :

9- La couleur des fenêtres et des portes-fenêtres est dans la palette des blancs ou de la teinte anodisée claire. Les portes, autres que les portes de garage, peuvent être de couleur différente.

9- Veuillez préciser :

10- La couleur des portes de garage, qu'il s'agisse d'une dépendance ou non, doit être de la couleur des fenêtres de la villa ou de la même couleur que la villa ou dans des dégradés plus pâles.

10- Veuillez préciser :

11- Les revêtements des toitures autorisés sont : soit le bardeau d'asphalte et/ou de fibre de verre dans les teintes de rouge (couleur Riviera de la compagnie IKO et/ou couleur Magenta de la compagnie BP) soit le bardeau d'asphalte et/ou de fibre de verre dans les teintes de rouge-brun(couleur Aged red wood de la compagnie IKO ou couleur Red Wood de la compagnie BP,) soit l'acier imitant le bardeau d'asphalte dans les teintes de rouge, (leTerra Red de la compagnie Wakefield ou le Mission Red de la compagnie Kasselwood.).

11- Veuillez préciser :

12- Le garage, la remise et les autres dépendances respectent les normes aux points 4 à 11 ci-haut.

12- Veuillez préciser :

13- Les dépendances sont de la même couleur que la villa.

13- Veuillez préciser :

14- Un garage qu'il soit détaché ou non de la maison, a un maximum de deux portes sectionnelles. S'il est détaché de la maison, il doit avoir une largeur maximale de 25 pieds, une longueur maximale de 30 pieds et être bâti à plus de 33 pieds (10 mètres) du fossé de la voie publique.

14- Veuillez préciser :

15- Il est interdit de construire un logement additionnel dans une dépendance.

15- Veuillez préciser :

16- La remise est dissimulée sur le terrain, préférablement à l'arrière de la villa.

16- Veuillez préciser :

17- L'éclairage extérieur est conforme aux articles 9.1 et 9.2 du règlement No 4 - Architecture et Aménagement s'y rapportant.

17- Veuillez préciser :

18- Les ponceaux sont construits de façon à résister à l'effet du gel et à permettre l'écoulement régulier de l'eau dans les fossés.

18- Veuillez préciser :

19- Les allées et les entrées de stationnement sont recouvertes de gravier brun pâle ou gris ou de pierres de rivière (3/4). Le dallage de type pavé uni et le recouvrement d'asphalte ne sont pas autorisés.

19- Veuillez préciser :

20- Aménagement paysager - Veuillez détailler votre projet (plans, essence d'arbres, etc) :

Cochez les documents pertinents et joindre le fichier associé le cas échéant:

- 1- Demande d'autorisation, précisant le calendrier de réalisation des travaux, l'intention de se raccorder ou non au réseau d'eau potable et tout autre particularité.

Document 1

Aucun fichier choisi

- 2- Plan de localisation du terrain, indiquant les courbes de niveau et l'implantation de la construction projetée à une échelle minimale de 1:200 (1/16 de pouce par pied).

Document 2

Aucun fichier choisi

- 3- Plans du projet de construction, montrant les travaux à exécuter à une échelle minimale de 1:100 (1/8 de pouce par pied) : plans, élévations, coupes, etc.

Document 3

Aucun fichier choisi

- 4- Description de l'enveloppe extérieure et un échantillon de chaque type de parement proposé, montrant texture et couleurs.

Document 4

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

- 5-Grille d'analyse complétée et signée
 6-Tout autre document

Document 6

Choisir un fichier Aucun fichier choisi

Le dépôt de bonne foi vous sera facturé suite à l'approbation de votre projet par le Comité d'architecture. Le permis sera émis dès la réception du paiement du dépôt.

Déclaration du membre

J'atteste que mes rénovations seront réalisées conformément à la réglementation.

Veillez signer à l'aide de votre souris. *

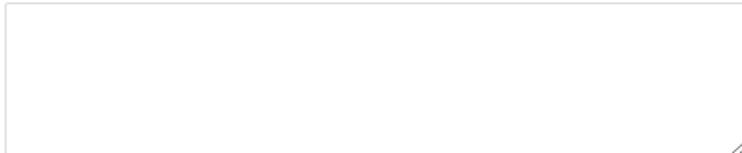
A large rectangular box containing a horizontal line for a signature.

[Effacer](#)

JJ-MM-AAA/



Avez-vous des commentaires et/ou recommandations au Comité d'architecture?

A large rectangular text area for providing comments or recommendations.

Sommaire

Détail de votre commande

Description	Quantité	Montant
Construction neuve / Reconstruction (5 000 \$)	1	\$5,000.00
Total		\$5,000.00

[Retour](#)

[Confirmation](#)